

ARRÊTÉ n° Arr20230602-037
Portant règlementant temporairement l'utilisation de l'Étang Communal
Le samedi 3 juin 2023

Le Maire de la **Commune de CETON** (Orne),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande de l'Amicale des Pêcheurs de l'Étang de Ceton,

CONSIDÉRANT qu'il convient de réglementer l'utilisation de l'Étang Communal le samedi 3 juin de 7h00 à 14h00 en vue de la réservation de l'Étang par le VSF pétanque de La Ferté-Bernard,

ARRÊTE

Article 1^{er} - La pêche sera exclusivement autorisée aux pêcheurs faisant partis du VSF pétanque de La Ferté-Bernard le **samedi 3 juin de 7 h 00 à 14h00**.

Article 2 - Monsieur le Maire ainsi que tout agent de la force publique sont chargés en ce qui les-concerne de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera publiée au lieu d'affichage habituel.

Fait à CETON, le 2 juin 2023

P°/Le Maire, Empêché

L'Adjoint,

André **BESNIER**


Affiché le